

DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2021-53 : Zones d'Activité Economique du territoire de la CCEPPG – ZI du Clavon à Valaurie (26230) _ Mise à jour de la signalétique du Relais Information Service

Vu l'article L. 5211- 10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2020-50 du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Président, l'autorisant notamment, pour la durée de son mandat, à *prendre toute décision, lorsque les crédits sont ouverts au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, la signature et le règlement des marchés publics, accords-cadres et conventions ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants,*

Vu les statuts de la Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan définissant la compétence obligatoire « Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la Communauté »,

CONSIDERANT que pour faire suite à l'implantation de deux nouvelles entreprises sur la zone, il convient de mettre à jour la signalétique du Relais Information Service de la ZI intercommunale du Clavon à Valaurie (26230),

Vu la consultation organisée auprès de prestataires aptes à assurer cette mission,

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan :

DECIDE

Article 1 : DE SIGNER l'offre tarifaire de l'entreprise C'mapub, sise 9, Avenue de la Feuillade à Montélimar (26200), pour la mise à jour de la signalétique du Relais Information Service de la ZI intercommunale du Clavon à Valaurie (26230), offre économiquement la plus avantageuse, d'un montant de 180.00 euros HT étant précisé que, conformément à l'article 293B du Code Général des Impôts, la TVA est non applicable,

Article 2 : D'INFORMER le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 3 : D'ADRESSER la présente décision à M. le Préfet de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas, le 03 mai 2021

Le Président,

Patrick ADRIEN

